

Bâtir une économie mondiale intégrée

Les institutions financières internationales dans un monde en évolution

15. La croissance rapide du commerce mondial et des mouvements de capitaux privés exige une adaptation et une réforme constantes des institutions financières internationales (IFI). Nous réaffirmons donc notre appui à l'ambitieux programme de réforme des IFI entrepris après la rencontre de Halifax, car nous demeurons convaincus que la réalisation intégrale de cette réforme renforcera considérablement l'efficacité du système monétaire international. Nous nous engageons à collaborer avec les IFI à cet égard, et à coopérer entre nous et avec les autres intervenants du système monétaire international en vue de fournir à ces institutions les ressources et l'appui multilatéral nécessaires à la réussite de la réforme.

16. Nous apprécions le contrôle qu'exerce le FMI sur le système monétaire international. Nous accordons une importance particulière à l'aide qu'il apporte aux pays qui s'efforcent de développer leur potentiel à long terme en libéralisant le commerce et les investissements. D'ici les prochaines assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI à Hong Kong, nous tenterons de parvenir à un accord de fond sur les éléments clés d'un amendement aux Statuts du FMI, qui donnerait à celui-ci le mandat précis de favoriser la libéralisation des comptes de capital pour relever les nouveaux défis des marchés financiers mondiaux. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés par le FMI quant au renforcement du contrôle et à l'amélioration de la transparence. En accordant une attention accrue aux problèmes du secteur financier susceptibles d'avoir des effets macro-économiques notables et en favorisant la saine gestion des affaires publiques et la transparence, le FMI aidera à prévenir les crises financières. La transparence de ses activités auprès des pays membres est tout aussi importante. Nous sommes heureux des progrès du FMI à cet égard. Nous cherchons à parvenir à un accord de fond sur l'amendement proposé aux Statuts du FMI, qui assurerait une répartition « équitable » des droits de tirage spéciaux, et nous demandons au FMI de s'employer à réaliser cet accord d'ici les prochaines assemblées de la Banque mondiale et du FMI à Hong Kong, en septembre.

17. Le contrat stratégique de la Banque mondiale constitue un engagement opportun envers une nouvelle direction, où l'accent sera mis sur une contribution accrue de la Banque à la réduction de la pauvreté, sur l'établissement de nouveaux partenariats solides avec le secteur privé, et sur la concentration des interventions dans les pays qui ont une réelle volonté d'adopter des politiques valables et d'assurer le bien-être de tous leurs citoyens. Nous approuvons entièrement la détermination de la Banque à centrer les efforts sur le développement des capacités institutionnelles, surtout dans les pays les plus pauvres, ainsi que l'importance fondamentale qu'elle accorde, dans le cadre de ces efforts, à la transparence, à la responsabilité et à la saine gestion des affaires publiques. Nous espérons que ces engagements seront réalisés intégralement et en temps opportun, et nous exhortons les banques de développement régionales à participer entièrement à l'effort nécessaire pour relever ce défi. Nous nous réjouissons de l'initiative du Groupe de la Banque mondiale, qui a décidé de présenter, aux assemblées de Hong Kong, des moyens innovateurs d'appuyer les investissements du secteur privé dans les infrastructures des pays en développement.

18. La transparence, la responsabilité et l'efficacité des institutions publiques sont essentielles au développement économique durable et à l'instauration de démocraties solides. À cet égard, nous saluons les efforts que la Banque mondiale consacre depuis longtemps à la promotion de la saine gestion des affaires publiques, et l'adoption, par la Banque asiatique de développement, d'une politique en ce domaine. Nous demandons instamment au FMI et à la Banque mondiale d'achever la rédaction de politiques sur le bon gouvernement, sous la forme de principes et de lignes directrices concernant les meilleures pratiques de saine gestion des affaires publiques.